



DIALOGUE SOCIAL

UNIVERSITE D'ETE SUR LE DIALOGUE SOCIAL

DIALOGUE SOCIAL ET SALAIRE VITAL (living wage)

07 – 09 JUILLET 2026

TURIN, ITALIE

Note d'information



Avec le soutien financier



Organisation
internationale
du Travail



Centre international de formation

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Plus de la moitié de la main-d'œuvre mondiale est salariée, mais des millions de travailleurs perçoivent des revenus insuffisants pour vivre décemment. Dans les pays à faible revenu, la moitié des salariés gagnent moins d'environ 201 dollars PPA par mois, selon le Rapport mondial sur les salaires 2024-25 de l'OIT. Face à la persistance des bas salaires, les initiatives en faveur d'un salaire vital se multiplient, notamment au sein des entreprises multinationales. En février 2024, l'OIT a adopté des conclusions établissant une définition commune du salaire vital, des principes pour son estimation et des orientations pour sa mise en œuvre, en cohérence avec ses principes fondamentaux de fixation des salaires. L'OIT est désormais mandatée pour accompagner ses mandants dans l'estimation et l'application des salaires vitaux et pour promouvoir leur alignement sur ses principes.

Dans ce contexte, le dialogue social constitue un levier essentiel pour intégrer le salaire vital dans les systèmes nationaux de fixation des salaires. Selon les Principes de l'OIT en matière de fixation des salaires, les salaires devraient idéalement être déterminés soit par la négociation collective entre partenaires sociaux, soit par la fixation du salaire minimum légal dans le cadre d'un dialogue social tripartite associant gouvernements, organisations d'employeurs et de travailleurs. Le dialogue social tripartite joue un rôle central dans l'élaboration et l'ajustement des cadres institutionnels de fixation des salaires, tandis que la négociation collective, fondée sur la liberté syndicale et le respect de l'autonomie des partenaires sociaux, constitue un mécanisme important pour déterminer les salaires et contribuer à une répartition plus équitable de la croissance économique. Un dialogue social solide, appuyé sur un accès partagé à l'information, permet ainsi de refléter à la fois les besoins des travailleurs et les réalités économiques, renforçant la légitimité, l'efficacité et la cohérence des politiques salariales, y compris en matière de salaire vital.

Le thème du salaire vital fait également l'objet d'approches nouvelles concernant les relations entretenues entre donneurs d'ordre, fournisseurs et sous-traitants tout au long des chaînes de valeur. Les premiers sont amenés à s'intéresser aux conditions de travail chez les seconds, y compris les niveaux de salaires, du fait d'initiatives volontaires ou de nouvelles obligations réglementaires en relation avec le devoir de vigilance ou les politiques volontaires de responsabilité sociale des entreprises. Le thème du salaire vital, les politiques et les institutions nécessaires à sa mise en place effective, y compris le rôle des partenaires sociaux, sera donc d'approfondir la réflexion développée au cours de la première session de l'université d'été du dialogue social consacrée au devoir de vigilance.

L'APPORT DE LA RECHERCHE ET DES NOUVELLES PRATIQUES

La recherche joue un rôle fondamental dans l'analyse des liens entre **dialogue social et salaire vital**. Comprendre comment les mécanismes de négociation collective, les cadres tripartites de fixation des salaires et les institutions du marché du travail influencent l'estimation et la mise en œuvre du salaire vital est essentiel pour éclairer les politiques publiques et les stratégies des partenaires sociaux.

L'exploration de nouvelles pratiques offre des opportunités d'innovation pour intégrer le salaire vital dans les systèmes nationaux de fixation des salaires. Toutefois, ces initiatives nécessitent une analyse rigoureuse afin d'en maximiser l'impact, d'en garantir la cohérence avec les principes de l'OIT en matière de fixation des salaires et d'en assurer la durabilité économique et sociale.

Les contributions académiques et les études de cas présentées lors de l'Université d'été permettront d'enrichir cette réflexion et d'accompagner les acteurs dans l'amélioration de leurs démarches en matière de dialogue social et de politiques salariales équitables.

OBJECTIFS

- Analyser les défis et opportunités liés à l'estimation et à la mise en œuvre du salaire vital.
- Favoriser le dialogue entre gouvernements, organisations d'employeurs et de travailleurs sur les politiques salariales.
- Encourager la recherche et la présentation de travaux académiques sur le dialogue social et le salaire vital.

PUBLIC CIBLE

- Représentants des organisations d'employeurs et de travailleurs.
- Fonctionnaires en charge des questions relatives au monde du travail.
- Praticiens du dialogue social national et international, y compris les gestionnaires des ressources humaines.
- Juristes, économistes et sociologues du travail.
- Fonctionnaires de l'OIT et d'autres organisations internationales.
- Chercheurs et universitaires spécialisés dans la gouvernance d'entreprise, les relations professionnelles et les droits humains.

FORMAT ET METHODOLOGIE

L'Université d'été sera structurée en plusieurs modules associant apports théoriques, études comparatives, ateliers participatifs et témoignages d'experts.

Une partie spécifique sera dédiée à la recherche académique, où des contributeurs seront sollicités pour présenter leurs travaux en lien avec le dialogue social, la fixation des salaires et le salaire vital. Ces présentations, nourries par des expériences nationales et internationales, permettront d'alimenter les débats et d'approfondir les connaissances sur les conditions institutionnelles favorables à des politiques salariales plus équitables.

L'appel à contributions constituera un outil clé pour identifier et partager des approches novatrices et renforcer les liens entre la théorie et la pratique.

APPEL A CONTRIBUTION

Un appel à contributions sera lancé dans le cadre de cette université d'été afin de :

- Encourager la recherche sur le dialogue social et les salaires vitaux
- Collecter les meilleures ou plus innovantes pratiques dans l'espace
- Nourrir le débat pendant l'université d'été grâce à des présentations et discussions sur les contributions sélectionnées.
- Contribuer à une meilleure compréhension des dynamiques affectant les relations professionnelles et leur impact sur le devoir de vigilance.
- Les contributeurs sélectionnés bénéficieront d'une bourse pour finaliser leurs travaux et seront invités à partager leurs résultats lors de l'Université d'été.

COMITE SCIENTIFIQUE

Un comité scientifique sera mis en place pour garantir l'excellence académique de l'université d'été et assurer la sélection des contributions les plus pertinentes. Ce Comité sera composé de personnes représentant les institutions suivantes :

- OIT Paris
- Ministère du Travail français
- OIT Genève
- CIFOIT
- Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (INTEFP)
- Une personnalité académique francophone reconnue en droit du travail.

Le comité aura pour mission de valider le programme académique, d'évaluer les contributions reçues et d'orienter les discussions stratégiques pendant l'Université d'été.

INTERVENANTS

- Universitaires et chercheurs spécialisés en droit des affaires, relations du travail et RSE
- Représentants des organisations d'employeurs et de travailleurs
- Représentants d'entreprises engagées dans des démarches de diligence raisonnable
- Experts juridiques et consultants en responsabilité sociétale des entreprises.

DATES ET LIEU

Turin, 07-09 juillet 2026

RESULTATS ATTENDUS

- Sensibilisation et formation des participants aux enjeux du dialogue social et du salaire vital.
- Création d'un réseau d'échanges et de bonnes pratiques entre professionnels et chercheurs.
- Valorisation et diffusion de travaux de recherche contribuant à une meilleure compréhension des mécanismes institutionnels favorisant des salaires permettant un niveau de vie décent.

PRIX

Frais didactiques: €1,585 Frais de subsistance: €515 Prix total : €2,100

VIE ÉTUDIANTE

UN CAMPUS DES NATIONS UNIES FLORISSANT ET UNE COMMUNAUTÉ DE PROFESSIONNELS ORIGINAIRES DU MONDE ENTIER

- **Trois agences** du système des Nations Unies sur le campus
- **Plus de 300 cours et activités de formation** dans un environnement international stimulant
- **Des milliers de participants** venus du monde entier

ENVIRONNEMENT ET ALENTOURS

Prenez un vélo et découvrez le campus. Situé dans un parc boisé sur les rives du Pô, c'est un endroit idéal pour l'étude et la collaboration. Découvrez des méthodes d'apprentissage et de formation novatrices dans des salles de classe modernes équipées pour l'interprétation simultanée.

DORMIR, MANGER ET BIEN PLUS ENCORE

Outre plus de 280 chambres privées, **le Campus de Turin propose aux participants aux cours et aux partenaires un large éventail de prestations**, à savoir un restaurant en libre-service, une agence de voyages, une laverie, un bureau de poste, un gymnase, une infirmerie et une réception ouverte 24 heures sur 24.

ENGAGEMENT ENVERS LA COMMUNAUTÉ

Les participants profitent des activités sociales organisées par le Centre de Turin, ainsi que par les responsables de leur activité de formation. Que ce soit le campus ou en dehors, des femmes et des hommes venus d'horizons culturels différents se retrouvent pour écouter de la musique live, cuisiner et partager des repas traditionnels, ou tout simplement jouer et discuter.

DÉSISTEMENT, ANNULATION ET REMBOURSEMENT (COURS RÉGULIERS)

Si un participant accepté ne souhaite plus ou est dans l'incapacité de participer à l'activité, il peut s'inscrire directement à un autre cours ou se faire remplacer par un autre participant. Il doit toutefois en aviser le Centre par écrit au moins 14 jours avant la date de début de l'activité. L'annulation de la participation à un cours régulier entraînera les pénalités suivantes:

- 14 jours ou plus avant la date de début du cours: pas de pénalité, remboursement à 100% du montant payé moins les frais bancaires applicables
- de 8 à 13 jours avant la date de début du cours: pénalité de 50%, remboursement de 50% du montant payé moins les frais bancaires applicables
- 7 jours ou moins avant la date de début du cours: pénalité de 100% du montant payé.

INFOS

POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS VEUILLEZ CONTACTER

Centre international de formation de l'OIT

Programme de Protection sociale, gouvernance et tripartisme (SPGT)
Viale Maestri del Lavoro, 10
10127 Turin – Italie

universitedete@itcilo.org www.itcilo.org

CODE DE L'ACTIVITÉ: A9019486